

PLUi de Baron : zonage, règlement et permis de construire

Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 13 juin 2023

Le document d'urbanisme en vigueur à Baron (Gironde) est le suivant : Plan local d'urbanisme intercommunal, dans sa version du 21 janvier 2020. Il délimite 124 zones, dont 19 de type urbain (U). Source : Géoportail de l'urbanisme, données du 13 juin 2023.

- Le PLUi de Baron s'applique dans sa version du 21 janvier 2020 ; nous publions 1 extrait de son règlement écrit, chacun cité à sa page dans le document officiel.
- Il délimite 124 zones : 19 urbaines (U), 3 à urbaniser (AU), 37 agricoles (A) et 65 naturelles (N).
- Sur les 344 communes de la Gironde dont nous publions le document, Baron occupe le rang 40 par le nombre de zones délimitées : 69 zones de plus que la médiane du département (55 zones).
- 135 autorisations d'urbanisme ont été délivrées à Baron depuis 2013, pour 123 logements créés (base Sitadel du service des données et études statistiques).
- Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche — seul le document tenu à disposition en mairie fait foi.

Le zonage en chiffres

Zones délimitées	124 zones
Zones urbaines (U)	19 zones
Zones à urbaniser (AU)	3 zones
Zones agricoles (A)	37 zones
Zones naturelles (N)	65 zones

Le document en vigueur

Document en vigueur	Plan local d'urbanisme intercommunal
Document	PLUI DU CREONNAIS
Version du	21 janvier 2020
Partition GPU	DU 243301215
Règlement officiel (PDF)	https://data.geopf.fr/annexes/gpu/documents/PLUI_243301215/d75df78b721f00a2bd136057b4614e10/243301215_reglement_20200121.pdf
Règles extraites	L'extrait
Ce que nous avons pu lire	Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche

Les risques naturels et technologiques à Baron

Risques majeurs recensés	Mouvement de terrain, Séisme
Reconnaisances de l'état de catastrophe naturelle	12 reconnaissances
Dernier événement reconnu, commencé le	1er juillet 2022
Péril de la dernière reconnaissance	Sécheresse
Plans de prévention des risques naturels approuvés	1 plan

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/33-gironde/baron-33028>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi de Baron : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Risques couverts par ces plans

Potentiel radon

Base GASPAREX extraite le

Mouvement de terrain

Catégorie 1 : teneurs en uranium les plus faibles

21 septembre 2026

La nomenclature du zonage

Nomenclature des zones urbaines

Nomenclature des zones à urbaniser

UA, UAp, UC, UCc, UD, UDc, UY

1AUb, 1AUc, 1AUe

Situation administrative

Code INSEE

Code postal

Intercommunalité

Département

Région

33028

33750

CC du Créonnais

Gironde

Nouvelle-Aquitaine

L'évolution du zonage

Zones délimitées — 30 septembre 2026

Zones délimitées — 28 septembre 2026

Zones délimitées — 2 septembre 2026

124 zones

124 zones

124 zones

L'urbanisme dans les communes voisines

Cursan (3,1 km)

Le Pout (3,6 km)

Créon (6,3 km)

La Sauve (6,4 km)

Saint-Léon (6,9 km)

Blésignac (7,0 km)

Sadirac (7,0 km)

Saint-Genès-de-Lombaud (9,1 km)

Madirac (9,5 km)

Haux (10,0 km)

Saint-Quentin-de-Baron (2,9 km)

Saint-Germain-du-Puch (3,7 km)

Nérigeon (4,1 km)

Espiet (4,7 km)

Cadarsac (5,3 km)

Tizac-de-Curton (5,9 km)

Génissac (7,0 km)

Daignac (7,1 km)

85 zones

90 zones

103 zones

168 zones

66 zones

34 zones

249 zones

91 zones

41 zones

185 zones

78 zones

94 zones

80 zones

91 zones

65 zones

43 zones

112 zones

62 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/33-gironde/baron-33028>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.